

**Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement
et aux Sports (SDJES) du Morbihan**

Pièces à présenter lors d'un contrôle – évaluation d'un accueil collectif de mineurs (ACM)

Séjour ou accueil

- Récépissé de déclaration du séjour ou de l'accueil
- Projet éducatif
- Projet pédagogique
- Assurance en responsabilité civile
- Registre d'infirmerie
- Plan de couchage pour les séjours avec hébergement

Equipe pédagogique

- Registre du personnel
- Diplômes ou titres
- Dossiers des stagiaires
- Attestations de vaccinations

Mineurs accueillis

- Registre de présence
- Fiches sanitaires
- Attestations de vaccination
- Certificats médicaux de non contre-indication pour la pratique de certaines activités sportives (le cas échéant)
- Test préalable à la pratique d'activités aquatiques (le cas échéant)
- Licences des mineurs (pour les séjours sportifs)

Locaux

- Contrat d'assurance du gestionnaire des locaux
- Arrêté municipal d'ouverture ou procès-verbal de la commission de sécurité du local
- Registre de sécurité
- Diagnostic amiante technique (pour les bâtiments construits avant 1997)

Pour les séjours de scoutisme

- Autorisation des parents pour la pratique d'activités sans encadrement, avec ou sans hébergement
- Autorisation de campement
- Autorisation d'organisation de feux à caractère festif